

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 1^{er} décembre 2025 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de monsieur Gaston Ruel (2025/08) :

Demande de monsieur Gaston Ruel concernant l'immeuble situé au 7, rue Raïche, sur le lot 4 906 746 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la construction d'un abri d'auto avec une somme des marges de 1,33 mètre et de 0,92 mètre avec l'avant-toit contrairement aux 2 mètres prescrits à l'article 5.3.2 f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

2. Demande de madame Sylvie-Claude Bossé pour le Groupe Degrandpré inc. (2025/09) :

Demande de madame Sylvie-Claude Bossé pour le Groupe Degrandpré inc. concernant l'immeuble situé au 1, route 116 Est, sur le lot 6 527 602 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la construction d'un agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 5,5 mètres et une marge latérale de 3,5 mètres contrairement aux 15 mètres et 5 mètres respectivement prescrits à l'article 5.3.2 b) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes soit à la séance du conseil du 1^{er} décembre 2025 ou soit par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec, et ce, avant le 1^{er} décembre 2025.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 6^e jour du mois de novembre 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

Karine Larose,
Greffière